

SEANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2005

Président : M. Gilles AUGSBURGER
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,
Victor TODESCHI

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Nicolas FORT, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusée : Mme Andrée JELK-PEILA

Absent : M. Roland PESSE

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des sports – Séance du 22 septembre 2005 –**
Rapporteur : Mme Hélène GIACOBINO
 - a) Collège post-obligatoire du Rolliet – Salle omnisports **p. 754 Vote de principe**
 - b) Point de la situation de la saison à la piscine
de Marignac **p. 754 Information**
 - c) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 21 septembre 2005 –
Rapporteurs : Mme Claudine CORMINBOEUF et M. Pierre BUTSCHI
 - a) Recensement des villas propriétés de la Ville de Lancy Grand-Lancy
Village **p. 756 Information**
 - b) Divers
- 8) **Commission de la culture – Séance du 26 septembre 2005 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Présentation du projet de « Maison de la Danse Contemporaine » à Lancy-Sud
par les représentants du groupe opérationnel **p. 756 Information**

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

- 9) **Commission de la culture – Séance du 3 octobre 2005 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Maison de la Danse - Bilan de la séance du 26 septembre 2005 **p. 762 Information**
 - b) Centre socioculturel de Lancy-Sud – Prise de position sur les quatre activités prioritaires **p. 764 Vote de principe**
 - c) Divers
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 octobre 2005 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Travaux au chemin des Verjus **p. 773 Information**
 - b) Réponses de l'Office des transports et circulation à différentes questions formulées par la Commission concernant différents projets **p. 774 Information**
 - c) Réponses du Service des travaux et constructions à différentes questions relatives à l'entretien des routes et chemins **p. 775 Information**
 - d) Divers
- 11) **Commission des affaires sociales – Séance du 14 septembre 2005 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- Propositions de l'Atelier du futur « Coopération au développement » de l'Agenda 21 **p. 776 Information**
- 11b) Résolution pour la création d'un réseau Wi-Fi **p. 777 Résolution**
 - 12) Propositions individuelles et questions **p. 778**
 - 13) Questions du public **p. 781**

M. AUGSBURGER : Mesdames et Messieurs, Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues, j'ouvre cette séance du 27 octobre. Je tiens à excuser Mme Jelk-Peila. MM. Bosshard et Todeschi arriveront en retard.

Je tiens juste à préciser avant de passer la parole, vous avez tous vu qu'il y a une résolution sur vos tables, je vous propose de la présenter au point 11b) de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral a un souhait concernant le point 9b). Pour le vote de principe, nous souhaitons que les 4 axes sur la prise de position soient votés séparément.

M. AUGSBURGER : Je considère que c'est une motion d'ordre de l'article 4.1.8 de notre règlement. Je suppose que vous souhaitez une modification à l'ordre du jour.

M. AESCHBACHER : Absolument.

M. AUGSBURGER : Le but était de faire un seul « paquet » avec le futur centre socioculturel, dans lequel on incluait une salle communale, des locaux autogérés, la Maison de la danse et une bibliothèque multi-média.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Je sou mets donc votre demande au vote des Conseillers municipaux, c'est-à-dire de procéder à 4 votes de façon à séparer les éléments à inclure dans le centre socioculturel.

Le vote est refusé par : 15 non - 9 oui - 4 abstentions.

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2005

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. AUGSBURGER : En attendant, M. Chobaz, est-ce que M. Lance a des communications.

M. LANCE : J'ai en effet quelques communications à vous faire part.

M. AUGSBURGER : On donnera la parole à M. Chobaz plus tard.

M. LANCE : Ma première communication est une suite à l'intervention de M. Page lors du dernier Conseil municipal. M. Page se plaignait du stationnement sauvage aux abords du Vieux-chemin-d'Onex lors de manifestations se déroulant au Collège de Saussure, en particulier lors de la dernière réunion de parents du 29 septembre. J'aurais quelques éléments de réponses à lui apporter :

1. En service ce soir-là, nos agents de sécurité ont fait normalement leur travail et ont amendé tous les automobilistes en stationnement interdit sur le Vieux-Chemin d'Onex.
2. Le lendemain le directeur du Collège m'envoyait un message en se plaignant que les enseignants et les parents d'élèves aient été amendés la veille sur le Vieux chemin d'Onex. Bien entendu, j'ai répondu négativement à sa demande d'éponger les amendes infligées.
3. Par contre j'ai proposé au Directeur de nous réunir autour d'une table en présence des représentants du poste de police d'Onex, des ASM ainsi que du directeur du Centre commercial de Lancy-Centre afin d'encourager les utilisateurs du Collège de Saussure à utiliser le parking du même nom.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Deuxième information concernant le match du 12 novembre 2005 au stade de la Praille. A l'occasion du match Angleterre-Argentine qui devrait attirer près de 30'000 spectateurs au stade de la Praille, un important dispositif de sécurité sera mis en place à cette occasion. Certains corps du groupement de sécurité Lancéen seront mis à contribution ce jour-là :

- Les pompiers de Lancy seront appelés dans l'enceinte du stade pour une garde de préservation
- Les samaritains de Lancy seront également présents dans le cadre de l'organisation cantonale
- Les ASM ont été appelés en renfort de la police cantonale
- Enfin nous souhaitons engager les sauveteurs auxiliaires de Lancy et éventuellement des membres de la Protection Civile pour certaines tâches de circulation sous la responsabilité d'un ASM

D'autre part, je vous informe d'ores et déjà que depuis le samedi après-midi, toute la circulation de la contre-route des Jeunes sera détournée à travers le village du Grand-Lancy.

J'ai encore quelques informations sur la vie culturelle lancéenne qui bat son plein actuellement :

- Rappeler que dimanche, en fin d'après-midi, se déroulera un concert à l'occasion du 30ème anniversaire de l'Orchestre Lancy-Genève. Vous êtes bien entendu cordialement invités à ce concert ;
- Vous rappeler que la villa Bernasconi accueillera dès le 4 novembre sept auteurs de livres pour enfants, en collaboration avec la maison d'édition genevoise La Joie de Lire : Albertine, Blanquet, François Breut, les frères Chapuisat, Guillaume Long, Isabelle Pralong et Jérôme Stettler ;
- Vous rappeler l'exposition de Sylvie Perret-Mark et Françoise Roueff à Ferme de la Chapelle ;
- Différentes expositions d'artistes Lancéens à l'Espace Gaimont, en particulier celle de Madame Claude Schärer ce week-end ;
- et finalement les Journées du livre qui se dérouleront les 5 et 6 novembre à la salle communale du Petit-Lancy avec une partie officielle le samedi à 11h00.

M. CHOBAS : Je vous prie d'excuser mon arrivée tardive. La seule communication que j'avais, c'est de vous informer que le Conseil administratif a décidé de soutenir les efforts de la Croix-Rouge Suisse à hauteur de Fr. 5'000.-- en faveur des victimes du séisme qui est survenu au Cachemire et au Pakistan.

M. BAERTSCHI : J'ai une information qui concerne l'ensemble du Conseil municipal. A la suite de votre acceptation de l'envoi du plan directeur au Département, nous avons reçu, il y a quelques jours, les différentes informations, les différentes remarques des services tant du Département de l'aménagement que du Département de l'intérieur. Ce sont des remarques circonstanciées pour tout dire, qui, ajoutées à d'autres remarques circonstanciées aussi des habitants, devront faire l'objet de réflexions importantes. Ceci nous sera donc mentionné à la prochaine Commission de l'aménagement du territoire. Je verrai la semaine prochaine les mandataires. Des informations dans un premier temps et ensuite une discussion approfondie sur ce plan directeur de quartier devra se faire.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 22 septembre 2005 -
Rapporteur : Mme Hélène GIACOBINO**

a) Collège post-obligatoire du Rolliet – Salle omnisports
=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Le vote sur lequel la commission est appelée à se prononcer porte sur la participation de la Ville de Lancy à la construction de 3 salles omnisports, en contrepartie de l'utilisation de celles-ci en dehors des heures scolaires. Le projet, partagé avec la ville de Plan-les-Ouates, prévoit que le rez de chaussée et le sous-sol du bâtiment seront utilisés par les 2 communes, les locaux associatifs du premier étage le seront par Plan-les-Ouates uniquement. Les équipements fixes seront financés par le Département de l'instruction publique, les équipements spécifiques seront à la charge des sociétés sportives. Le projet n'a subi aucune modification depuis la présentation du mois de juin.

Le montant total de cette contribution est de Fr. 2'254'000.-- répartis entre les 2 communes en fonction de leur surface d'utilisation respective, soit 61,8 % pour Plan-les-Ouates et 38.17 % pour Lancy. La contribution pour Lancy s'élève à Fr. 1'450'000.--, le budget prévoit la somme de Fr. 1,5 million. Ce montant comprend les hausses des coûts de construction et les imprévus. Le chantier de l'ensemble du collège, dont le montant total avoisine les Fr. 73 millions, se terminera en 2008. Le projet sera suivi par le Scane, un bilan énergétique obligatoire est prévu ainsi que des installations de récupération. Une convention sera élaborée, qui fixera la mise à disposition des salles pour les 2 communes.

Le Grand Conseil se prononcera en janvier 2006, les adjudications devraient se faire en février et les travaux débiter fin mars. Plan-les-Ouates a déjà voté le crédit. La commission accepte le projet à l'unanimité.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

M. CHOBAS : Merci au Conseil municipal.

b) Point de la situation de la saison à la piscine de Marnac
=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Les responsables de la piscine, MM. Perez et Troxler font le bilan de la saison. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de problème majeur, les installations rénovées ont fonctionné à satisfaction et ont plu à la clientèle, notamment le béton brossé et la propreté remarquée de l'eau.

Quelques problèmes mineurs d'infiltration ont déclenché des alarmes trop sensibles,

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

mais les professionnels mandatés sont intervenus avec grande compétence. Il est relevé que les rideaux qui recouvrent les bassins sont très utiles en début et en fin de saison surtout.

Quant à la fréquentation, les chiffres définitifs ne sont pas arrêtés, mais l'ouverture tardive n'a pas eu grande répercussion compte tenu de la météo. Le chiffre de 80'000 personnes contre 100'000 habituellement est avancé. Un problème est soulevé relatif au système distributeur de jetons et tourniquet pouvant favoriser la resquille, les jetons de valeurs différentes étant tous de la même couleur.

Il est signalé que des jets de pierres et de vélos dans la piscine côté plongeur sont à déplorer, et que ce type d'acte est un phénomène nouveau ces dernières années. L'installation d'une plage de verdure au-dessus du vestiaire limitera le surplomb côté plongeur, et peut-être ce type de risque.

Une équipe de surveillants et d'auxiliaires sont sur place, aidés par les samaritains les week-ends surtout; le personnel fixe possède un brevet de sauvetage, mais tous passent un test. La piscine possède un défibrillateur, à ce jour jamais utilisé.

De bonnes relations sont établies de longue date avec l'exploitant du kiosque et du restaurant; il est indépendant et les services qu'il rend, vente d'abonnement par exemple, sont défrayés.

c) Divers

=====

Mme GIACOBINO présente le sujet : Une convention a été signée avec l'Institut International de Lancy pour l'utilisation de la salle de gym de l'Institut, aux tranches horaires 18.30-22.15 heures.

Le Lancy Basket Club a demandé une augmentation de sa subvention, évoquant ses derniers succès. Le Conseil administratif a accepté sous réserve de l'approbation du budget. Par contre, le mini-bus a été refusé.

Suite à la motion concernant la subvention aux jeunes sportifs lancéens, un questionnaire a été envoyé aux clubs sportifs et la commission devra se prononcer prochainement sur une clé de répartition.

La construction d'un city-stade, telle qu'évoquée, pose un problème d'emplacement et des informations complémentaires sont aussi à rechercher, notamment quant aux nuisances d'un tel type d'installation sur la commune.

La salle de musculation de la salle omnisports semble sous-occupée et de nombreux clubs s'y intéressent.

La commission est informée que le centre sportif des Evaux semble susciter la grogne de certains conseillers de Bernex, sans plus d'éléments pour l'instant. Il est rappelé que Lancy est représentée aux Evaux par deux Conseillers administratifs et que la commune devra assumer en 2006 un supplément de Fr. 60'000.-- pour les investissements réalisés.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du 21 septembre 2005 -

Rapporteurs : Mme Claudine CORMINBOEUF et M. Pierre BUTSCHI

a) Recensement des villas propriétés de la ville de Lancy Grand-Lancy-Village

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : 3, *chemin des Courtillets* - La villa sera détruite dans le cadre du projet dit "des Courtillets".

5, *chemin des Semailles* - Villa située sur la parcelle allongée à côté du terrain de jeux.

32, *avenue Eugène-Lance* - Villa occupée par le restaurant Le Marignac

39, *avenue des Commune-Réunies* - Située à l'angle du terrain de football de Marignac (ancienne buvette du stade), villa occupée par un local artisanal.

61, *chemin des Verjus* - Villa à refaire et mise en vente par la Commune.

Une commissaire propose qu'un catalogue de ces villas soit créé. Le Président demande un tableau avec l'affectation, le statut et la situation de chaque villa.

La Commission a donc procédé à l'inventaire de toutes les villas du patrimoine financier et va se pencher sur l'étude de l'affectation et échange possible de ces villas selon le périmètre dans lequel elles se trouvent. Ensuite le résultat sera communiqué à la Commission des Finances et logement qui avait demandé cette étude.

b) Divers

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Une grande surprise, M. Moutinot a indiqué à la presse les 7 et 8 septembre l'étude de futurs plans localisés de quartier notamment celui qui concerne le quartier de Surville. M. Baertschi ne peut que confirmer ce qu'il a dit.

Le Président demande l'accord des commissaires pour inviter M. Barro, président de la FPLC pour la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire le 2 novembre. Cet invité pourrait alors exposer ce qu'il compte faire dans le projet du secteur du projet des Marbriers. La FPLC est le bras armé en ce qui concerne les attributions de terrains. M. Baertschi estime qu'il s'agit d'une bonne idée de recevoir M. Barro.

8. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 26 septembre 2005 -

Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO

Présentation du projet de la « Maison de la Danse Contemporaine » à Lancy-Sud par les représentants du groupe opérationnel

=====

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

M. MARCHIANDO présente le sujet : Cette commission spéciale de la culture élargie, à laquelle assistèrent 30 Conseillers municipaux était consacrée à la présentation du projet de " Maison de la Danse Contemporaine " à Lancy-Sud par les représentants du groupe opérationnel.

De nombreuses personnes représentant le canton et les villes de Genève et de Lancy ainsi que l'Association pour la Danse Contemporaine, l'ADC, étaient présentes. Je ne cite que les orateurs :

- M. Charles Beer, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique
- M. Patrice Mugny, Conseiller administratif de la Ville de Genève, en charge du DAC
- M. J.-F. Rohrbasser, Conseiller culturel aux arts de la scène de la ville de Genève
- M. Claude Ratze directeur de l'ADC
- M. François de Planta, l'architecte mandataire depuis le début du projet.

En ouverture M. Lance nous fit en bref le rappel historique et de la situation du projet.

En 1986, un concours d'idées est lancé pour l'utilisation de l'esplanade des Palettes, Il y est prévu un centre socioculturel. Ce concours est remporté par M. de Planta.

En 1990, le Conseil municipal accepte le principe de l'implantation par étapes d'un centre socioculturel. Un premier référendum contre le parking faisant partie du projet est accepté en votation en 1990. Un second lancé contre un parking réduit l'est aussi en 1996.

A la même période, le projet a maigri en passant de Fr. 50 millions à Fr. 25 à 30 millions. Le projet de complexe de salles de cinémas est abandonné pour laisser la place à celui de l'ADC, dans le volume situé entre les routes souterraines.

Le 25 avril 2002, le Conseil municipal vote à l'unanimité le programme des " activités prioritaires ".

Au printemps 2003, un crédit d'étude de Fr. 531'000.-- est adopté. Le Conseil municipal accepte aussi le principe de l'implantation de la Maison de la Danse dans le centre socioculturel.

En 2004, quatre axes prioritaires sont définis pour l'affectation du centre socioculturel. Le centre devra comprendre une salle des fêtes de 600 places, la salle de l'ADC de 480 places, une bibliothèque multimédia et les locaux pour le Collectif des Palettes.

Et pour finir, le Groupe opérationnel est mis en place fin 2003.

Ce fut ensuite au tour M. Rohrbasser de nous présenter dans une perspective historique l'engagement de la Ville de Genève dans ce projet.

C'est en 1998 que l'idée de créer une Maison de la danse est apparue, mais le projet a une préhistoire, liée au développement de la danse contemporaine à Genève.. En deux mots, pour définir la danse contemporaine, elle se définit en opposition aux codes très stricts du ballet classique. Cette démarche s'accompagne d'une exploration libératrice des corps et du mouvement, en lien avec des recherches musicales et plastiques novatrices. Les premiers pas à Genève ont été menés par le chorégraphe Oscar Araiz

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

sur invitation de M. Hugues Gall, directeur du Grand Théâtre. M. Araiz fait aussi venir à Genève la danseuse et chorégraphe Noemi Lapsezon.

Un nouveau public émerge. Cette situation suscite la demande d'un lieu dévolu à cette forme de création dans notre cité, au sens large du terme et non limité à une commune. La salle Patino qu'utilisait au début l'ADC ne s'avère pas adéquate, et l'idée de s'y installer est abandonnée par l'ADC et la Ville.

Dès 1999, l'ADC se met à la recherche d'un lieu où installer une Maison de la danse. Elle élabore, à la demande des autorités de la Ville, une étude incluant un cahier des charges, une estimation du coût de réalisation du projet et un budget de fonctionnement, ainsi que des propositions de sites. C'est un document précis et impressionnant, retenant trois sites potentiels en Ville de Genève. Mais aucun de ceux-ci n'a pu être retenu. Puis la Ville propose à l'ADC une parcelle sise à Malagnou, rue François-Grast. Une étude d'implantation montre toutefois que la surface constructible disponible est un peu " juste ".

En août 2002, l'ADC, qui avait en parallèle établi des liens avec la commune de Lancy, choisit très clairement l'option lancéenne de l'Escargot et décline la proposition du site de la rue François-Grast.

Après cette décision, une réunion multipartite est organisée avec les représentants du Département de l'instruction publique, de la Ville de Genève, les représentants de l'Association des communes genevoises, ainsi que M. Chobaz et M. Baertschi. Un consensus est trouvé pour promouvoir le projet de Maison de la danse à Lancy et le groupe opérationnel est mis en place en 2004, formalisé par une convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève, la Ville de Lancy et l'ADC.

Parallèlement, et dès février 2004, l'ADC met en place ce qui pourrait être une ébauche du fonctionnement de la future Maison de la danse, avec l'aménagement d'une salle aux Eaux-Vives, mais cette salle a une jauge trop réduite.

M. Rohrbasser signale encore que le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté une motion en 2003, demandant de tout mettre en œuvre pour la réalisation de la Maison de la danse en collaboration avec l'Etat et les communes.

Il relève un autre point important du dossier qui concerne la portée du projet. Pour l'instant, ce projet est unique en Suisse. Il faut aussi savoir que Pro Helvetia a décidé de faire de la danse contemporaine un des axes prioritaires de son action. Genève est un canton pilote au niveau helvétique. En conclusion, on peut, sans craindre de s'avancer, dire que la Maison de la danse aura une résonance qui ira au-delà des frontières nationales.

L'orateur suivant fut M. Claude Ratze.

L'ADC est née en 1986 autour de la salle Patino. C'est à l'origine la volonté de toute une communauté regroupant les écoles, les chorégraphes, les danseurs et le public dans l'idée d'avoir un lieu pour développer une programmation saisonnière de danse contemporaine, tant pour des créations locales que pour l'accueil de compagnies nationales et internationales. Il s'est aussi agité de créer un lieu de travail. L'installation de la Maison de la danse n'a de sens que si une activité de sensibilisation est entreprise, pour développer un public et rendre cet art plus accessible à la population

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

locale. Cette Maison de la danse doit s'inscrire dans le paysage naturel de la commune.

Le choix de l'ADC s'est porté sur le projet de l'Escargot plutôt que sur celui de François-Grast pour des raisons précises. Il correspondait mieux au cahier des charges défini avec une salle de 400 places, des studios, une médiathèque et un espace pour recevoir les publics, notamment la population du quartier et de Lancy. De plus, le projet lancé en paraissait plus ambitieux et plus en adéquation avec une démarche qui vise le long terme.

Depuis ce choix, l'idée de l'installation de la Maison de la danse à Lancy a été égrenée dans la commune, notamment par des manifestations comme les " Danses en été ", dans le parc de la Villa Bernasconi. Une collaboration a aussi été mise en place pour une action de sensibilisation du milieu scolaire. Cela représente une esquisse du futur projet de la Maison de la danse.

Nous avons ensuite eu la possibilité d'écouter M. de Planta nous faire une brève présentation de l'organisation du volume de la Maison de la Danse.

Le bâtiment se loge dans les espaces laissés par les routes souterraines. Le principe initial n'a pas changé, sinon que la Maison de la danse a remplacé les salles de cinémas en y occupant le volume prévu situé à l'est de la T104. Le projet prévoit pour celle-ci deux sous-sols où se trouvent la grande salle avec une salle et deux studios de répétitions, un foyer bar et des loges. Au rez-de-chaussée, on trouve la bibliothèque. Deux autres studios de répétitions se trouvent au premier étage.

Il est important de signaler que toutes les surfaces brutes initiales permettent d'intégrer tout le programme de la Maison de la danse.

M. de Planta collabore avec un scénographe pour tous les aspects de la Maison de la danse. Des points ont été affinés comme la jauge de la salle de danse qui peut être modifiée et passer de 500 à 200 places. La modification la plus importante survenue après l'intervention du scénographe est la diminution du gril. Le volume de bâtiment n'en est pas modifié, mais cela a permis de récupérer de la place pour créer une salle supplémentaire de répétitions. On a donc optimisé les volumes mis à disposition, dans les évolutions successives du projet. Un point est encore le sujet de discussion : le regroupement du monte-charge pour avoir une desserte commune pour les salles des fêtes et de la danse.

Puis la parole est donnée à M. Patrice Mugny.

Il confirme que l'engagement de la Ville ne portait pas sur la construction mais à la moitié du budget de fonctionnement soit Fr. 750'000.--, voire un peu plus. Cette participation s'explique par le fait que la Ville de Genève est convaincue que cette activité est appelée à se développer et que les productions qui seront accueillies seront de grande qualité. Il y a aujourd'hui un petit public qui grossit régulièrement. La proposition d'installation de la Maison de la danse à Lancy est celle qui ouvre le plus de perspectives.

M. Mugny revient sur la réduction de la subvention accordée au théâtre de Carouge en précisant que la Ville soutient déjà beaucoup le théâtre en injectant Fr. 15 mios par an. Le cas de la danse est différent. L'effort envisagé en faveur de la danse s'inscrit

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

dans la continuité de l'action de la Ville de Genève. En 2002, le fonctionnement était estimé à Fr. 650'000.--, aujourd'hui il est passé à Fr. 1,5 mio. C'est une progression importante que la Ville a suivie, ce qui montre que ce projet est prioritaire pour la Ville de Genève et qu'elle le soutiendra, sous réserve, évidemment des futures positions de son Conseil municipal.

M. Mugny répète son envie de continuer et l'enthousiasme que suscite le projet de l'ADC qui est excellent et représente une possibilité d'améliorer la communauté urbaine qui forme Genève. Cette Maison de la danse a un sens, d'autant plus qu'elle se situera sur le tracé de la Ceva.

Le dernier invité à prendre la parole est M. Charles Beer.

M Beer insiste sur le cadre qu'offre la Conférence culturelle. Une politique culturelle doit en effet être considérée largement et ne pas s'enfermer dans un territoire géographique.

Ce projet représente une opportunité pour le canton, de pouvoir assurer un rayonnement à la danse contemporaine. Il s'agit d'équilibrer le soutien aux différentes formes d'arts, autres que le théâtre ou la musique.

Un point important pour le Département de l'instruction publique constitue le lien entre l'école et la culture. Il y a 70 écoles de danse à Genève. La possibilité des débouchés est donc une question importante pour l'Etat. La Maison de la danse représente une chance d'avoir un lieu permanent d'accueil de compagnies et d'événements ponctuels. Un domaine qui lui tient à cœur est celui de la formation en danse. Une réflexion doit être menée sur les possibilités de développement de formation du niveau secondaire aux HES dans notre région et toute la Suisse occidentale. La Maison de la danse doit aussi permettre de promouvoir cette idée.

Malgré l'état de la situation budgétaire cantonale, le Département de l'instruction publique maintient sa promesse d'engagement, de l'ordre Fr. 375'000.--, à la hauteur de l'engagement de la Ville de Lancy. Cet engagement concernera le fonctionnement exclusivement. M. Beer s'engage à concrétiser la pérennisation de l'engagement de l'Etat dans ce projet.

Après ces présentations, le Président remercie tous les intervenants et ouvre le débat.

Un commissaire revient sur la participation de la Ville et souhaite la voir participer aussi à la construction. M. Mugny répète que la Ville ne peut s'engager dans un projet de construction hors de la commune. La culture coûte cher, mais elle rapporte aussi beaucoup et Lancy en bénéficiera.

M. Lance rajoute que l'investissement pour la Maison de la danse est de Fr. 10 mios et qu'il fera appel au fonds d'équipement communal.

A la demande d'un commissaire qui souhaite savoir s'il y aura de la place pour une autre utilisation que la danse, M. Ratze répond qu'il est important de construire un outil culturel adapté à sa mission. Néanmoins, la maison de la danse peut être ouverte à d'autres activités selon ce qui sera défini dans la convention. Il rappelle aussi que le Centre est pluridisciplinaire. Il est important que les deux salles travaillent en bonne harmonie.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Un commissaire demande si une clémence fiscale est envisageable compte tenu de l'aura de la Maison de la danse. M Beer comprend cette question. Il faut la poser dans le groupe de travail qui réunit l'Etat et l'ACG.

Un commissaire trouve le projet actuel un peu tristounet. Il faut penser au niveau régional avec la France et le canton de Vaud. La question d'une HES est aussi absente de même que les questions de développement durable et de mobilité douce.

M. Ratze répond que la Maison de la danse n'est pas un lieu de formation. Il n'existe pas de filière officielle actuellement en Suisse. Il y a cependant un projet dans le canton de Vaud. M. Mugny trouve que le projet actuel est déjà ambitieux et qu'il ne faut pas surcharger la barque. M. Beer souligne que la question de la formation pourra être abordée une fois le projet matérialisé.

M. Lance voit ce projet comme une aubaine pour le développement du quartier et en même temps la portée sera régionale, voire nationale. On a pu voir les succès remportés par " danse en été " et l'opération de sensibilisation à l'école du Bachet.

Un commissaire exprime ses craintes face au coût de l'opération, Fr. 50 mios pour la construction et Fr. 4 mios par an à la charge de la commune. La population doit être consultée. M. Lance répond que la commune peut faire face à un tel engagement. Il faut tenir compte du développement futur du quartier et de la Chapelle-les-Sciers. Le projet de la Maison de la danse tirera le projet en entier. Il nous précise les chiffres : Fr. 35 mios d'investissements pour le Centre et Fr. 15 mios pour le parking et Fr. 3 mios par année pour le fonctionnement, amortissement compris.

Un commissaire demande si la salle de répétition est nécessaire. M. Ratze répond qu'une création nécessite trois mois de travail qui ne peuvent mobiliser la salle de spectacle. La capacité des loges a été calculée en fonction des compagnies qui peuvent avoir jusqu'à 15 danseurs. Avec trois studios, il peut y avoir jusqu'à 60 personnes qui se succèdent dans le Centre. C'est une manière de rentabiliser les lieux.

La question de l'adéquation phonique est aussi posée. MM. de Planta et Ratze nous donnent deux réponses. L'isolation de la T104 doit être traitée et il faut répondre aux exigences d'une salle de danse qui sont différentes d'une salle de concert.

Un commissaire propose la création d'une commission ad-hoc sur le modèle de celle constituée pour le périmètre de la Chapelle-les-Sciers. Ce projet de Fr. 35 mios est le plus gros que la commune ait abordé.

M. Lance qui se dit ouvert à cette proposition. Avec le Conseil administratif, il souhaite que le Conseil municipal se prononce une fois pour toutes sur ces quatre composantes du Centre.

M. Chobaz répond en citant l'exemple de l'école du Petit-Lancy qui est un chantier tout aussi important. Il était simplement étalé dans le temps. Il doute de l'utilité d'une commission ad-hoc. Il s'agit maintenant de prendre une décision politique. Un dernier crédit d'étude devrait amener le projet à la proposition d'un crédit de construction pour fin 2005 ou début 2006.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Un commissaire demande ce qu'il adviendra de la Maison de la danse si l'ADC se retire du projet. M. Ratze répond que l'ADC existe pour faire exister la danse. La pérennité du projet est liée à la bonne qualité de l'outil.

Et pour conclure sur ce sujet, deux commissaires se déclarent acquis à ce projet. Il répond à des besoins précis et il y a en plus l'opportunité d'y insérer une structure vivante qui apportera de l'animation et de la vie au Centre socioculturel. On ne voit pas d'autre alternative. On ne pourra pas reconstruire ce centre plus tard. C'est une opportunité à saisir pour la commune et la région.

**9. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 3 octobre 2005 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Maison de la Danse – Bilan de la séance du 26 septembre 2005**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission s'est à nouveau réunie une semaine après la commission élargie pour en faire le bilan et adopter une position sur les quatre axes du Centre socioculturel, avec la présence de Mme Mariéthoz, co-déléguée à la culture.

M. Lance indique qu'il aimerait que la commission prenne position et que le Conseil administratif souhaite aboutir à un vote de principe afin d'aller plus loin dans le dessein d'affiner le projet. Si le signe est négatif, le Conseil administratif ne va pas intensifier les démarches.

Pour le Président, le bilan est positif et beaucoup d'informations ont été données, même si le représentant de l'Etat n'a pas donné toutes les réponses voulues.

Un commissaire relève le nombre important de troupes de danse actives à Genève pour qui la Maison de la danse sera un outil appréciable. L'enthousiasme toujours constant de M. Ratze est aussi apprécié.

Pour M. Lance, les interlocuteurs de l'ADC sont des partenaires remarquables, de par leur réalisme et très grand sérieux et conscients des enjeux de ce projet. Il s'agit de gens sur lesquels on peut compter et c'est vraiment un plus pour le projet.

Un commissaire se pose la question de ce qui se passerait en cas de vote négatif. M. Lance répond qu'il faudra remettre tout l'ouvrage sur le métier avec un projet moins ambitieux. Le Conseil administratif n'ira alors pas plus loin. Il faut considérer l'apport pour Lancy, mais aussi pour la population, les communes et la région que constitueront ce centre et la Maison de la Danse.

La possibilité de réaliser un projet d'une telle envergure et d'une telle qualité ne se représentera pas avant des décennies. Il y a une part de risque dans ce projet, mais le projet de la Maison de la Danse pourrait porter tout celui du centre socioculturel.

Un commissaire trouve que le projet est magnifique, mais que son coût est très élevé et craint qu'il ne se fasse au détriment du social en pensant aux EMS et aux crèches. Il

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

rappelle que M. Kaeser a rendu les commissaires attentifs à l'évolution du budget communal. M. Lance répond que les 3/4 du centre sont affectés à des activités sociales à destination des habitants de Lancy. La salle des fêtes, la bibliothèque et les locaux associatifs sont autant d'outils destinés aux citoyens. Le coût de la Maison de la Danse représente en elle-même Fr. 10 millions de l'ensemble du projet. Il ajoute qu'un EMS est en projet dans le quartier des Mouilles et qu'une crèche sera vraisemblablement construite dans le périmètre de la Chapelle-les-Sciers.

Ce même commissaire trouve par ailleurs que le projet sera une lourde charge pour la commune. M. Lance rappelle qu'elle sera répartie sur plusieurs années. Il est vrai que le fonctionnement du centre représentera aussi une charge supplémentaire pour la commune. Toutefois, l'assiette fiscale de la commune est variée et intéressante. Des entreprises s'établissent régulièrement à Lancy.

Un autre commissaire s'abstiendra même s'il est plutôt en faveur du projet. Cela reflète la position de son parti. Il s'inquiète aussi d'un déséquilibre entre le Petit et le Grand-Lancy. Ce centre, répond M. Lance est pour tous les habitants. Il reliera deux quartiers et sera à proximité d'un arrêt de la future liaison Ceva. La commune y a déjà investi Fr. 3 millions depuis 1987 aujourd'hui amortis en grande partie.

Mme Mariéthoz souhaite revenir sur les bénéfices secondaires que le rayonnement du centre apportera au quartier. Non seulement les usagers dépenseront aussi plus dans le quartier, mais aussi la Maison de la Danse contribue à l'enrichissement social de la population. Le programme de sensibilisation mené par le Service culturel a montré que les enseignants étaient friands de ce genre d'interventions, notamment dans les classes où ils ont de la peine à mettre en place une cohésion sociale. Lorsque le projet des cinémas dans le centre est tombé, il y a cinq ans, le Service culturel a étudié beaucoup d'autres possibilités, pour savoir quelles institutions culturelles pourraient être intégrées dans la structure et contribuer au fonctionnement du centre. Le seul projet qui semblait véritablement en adéquation avec la vocation et le programme du lieu était celui de l'ADC

M. Lance rappelle que M. Ratze est ouvert à l'idée d'interactions avec les autres usagers du centre.

Un commissaire regrette que le sujet du centre socioculturel se politise et qu'on en vienne à oublier la valeur intrinsèque de ce projet. Il se souvient avoir lu, dans le numéro 30 du « Journal de l'ADC », un article où des élus députés prenaient position sur le sujet de la Maison de la Danse. Il constate que les positions de certains partis ne sont plus toujours les mêmes que les représentants de ces mêmes partis au Conseil municipal de Lancy.

Mme Mariéthoz nous fait remarquer que d'autres communes ont des lieux culturels permanents. C'est le cas d'Onex ou de Carouge, mais pas de Lancy. Le projet de Maison de la Danse aura une envergure nationale. Pro Helvetia, pour qui le projet a valeur d'exemple, a fixé comme priorité le soutien aux arts vivants, dont la danse qui est actuellement très peu soutenue.

A ce propos, M. Lance rencontrera M. Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la Culture en compagnie de M. Beer et Mugny. Il ajoute que M. Rohrbasser s'est souvenu, après la séance élargie, qu'il voulait aussi aborder cet aspect et dire que la Ville de Genève finance des créations, en plus de sa participation au fonctionnement. Cela représente

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

des centaines de milliers de francs en plus. En cas de vote positif sur les quatre activités prioritaires du projet, le Conseil administratif pourra aussi affiner la question du coût et apporter des précisions sur les frais de fonctionnement.

b) Centre socioculturel de Lancy-Sud – Prise de position sur les quatre activités prioritaires

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le Président soumet au vote le principe des quatre activités (ou piliers) prioritaires pour le projet de centre socioculturel, à savoir : la salle des fêtes, la bibliothèque multimédia, les locaux associatifs et la Maison de la danse.

6 personnes ont voté le principe. Il y a eu 2 abstentions et 0 voix contre.

M. AESCHBACHER : Le projet de centre socioculturel fête cette année ses 18 ans. C'est l'âge où l'on devient adulte, et où l'on devient, normalement, responsable de ses actes. Or, ce que l'on nous propose ce soir est totalement irresponsable.

On nous propose de construire une salle de spectacles, pour, et ce n'est qu'une estimation, plus de Fr. 10 millions. Cette dernière étant exclusivement réservée, et cela a été rappelé à maintes reprises, pour l'Association de la Danse Contemporaine. Mais cette salle sera entièrement et uniquement financée par la Ville de Lancy.

Que dire des deux cadeaux d'anniversaires qui seraient offerts par la Ville de Genève et le Canton pour l'accession à la majorité de notre complexe socioculturel, soit une participation aux frais de fonctionnement estimée à Fr. 750'000.-- pour la Ville et à Fr. 375'000.-- pour le canton.

Peut-on encore croire à leur crédibilité, alors que dans le même temps on voit comment M. Mugny a traité le théâtre Para Surbeck et celui de Carouge pour ne citer que deux exemples. Et que le Canton, en est réduit pour économiser des sous, à proposer de réduire de 1 degré le chauffage des bâtiments publics. Si les finances cantonales sont à ce point en si mauvaise posture, pensez-vous vraiment que ce dernier va investir dans le fonctionnement de cette maison ?

Cela revient tout bonnement à dire que nous serons rapidement contraints de payer la totalité des frais de fonctionnement, à savoir plus de Fr. 1,5 moi par an, et ce sans les charges d'intérêts.

Dans ces conditions, le groupe Libéral refusera l'option de la Maison de la danse qui favoriserait un petit groupe de privilégiés et ce au détriment de l'ensemble de la collectivité.

En revanche, étant donné que ce soir vous n'avez pas opté pour un choix démocratique en nous donnant la possibilité de voter séparément les 4 axes, nous refuserons globalement ce vote de principe dans son ensemble.

M. MAILLARD : Le groupe Radical approuve et soutient la construction d'une nouvelle salle communale digne de ce nom avec en parallèle une bibliothèque et des locaux pour les diverses associations demandeuses.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Il regrette que l'on associe à ce vote une Maison de la Danse, trop onéreuse et trop élitiste, pour laquelle seule la Ville de Lancy devrait assumer le financement de sa construction, soit environ Fr. 10 millions.

D'autre part, nous n'avons aucune confiance quant aux engagements financiers de l'Etat de la Ville de Genève pour les frais d'exploitation de cette entité, s'élevant à plus d'un million par an. Nous avons vu le sort réservé au théâtre de Carouge par M. Mugny.

De plus, il est nécessaire de rappeler que le projet global, avec un parking frise les Fr. 50 millions d'investissement, d'où des frais de fonctionnement annuels d'au moins Fr. 4 millions.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre ce projet tel que présenté actuellement.

M. PEREZ-IRIARTE : Pour nous, les Socialistes, c'est avec un grand plaisir que nous donnons notre vote de principe, favorable à ce projet concernant les 4 futures activités prioritaires à développer dans le futur bâtiment du Centre socioculturel de Lancy- Sud dit « L'Escargot ».

Mais, pour nous, c'est très difficile de traiter séparément le contenu de la forme, c'est-à-dire de ne pas parler de l'édifice. Très bientôt, nous allons voter l'entrée en matière concernant le bâtiment pour les 4 activités que nous sommes en train de voter ce soir, ainsi que d'engager notre responsabilité sur la somme d'argent la plus grande de toute l'histoire du Conseil municipal de Lancy. Alors comment ne pas y penser ?

Construire un bâtiment provoque des impacts directs et indirects sur l'environnement à tous les niveaux de son cycle de vie. C'est pourquoi le groupe Socialiste vous demande de prendre en compte les nouvelles exigences concernant l'application du développement durable, dans les futurs appels d'offres, conformément aux normes signées par la Suisse dans le cadre des accords bilatéraux avec l'Europe.

Les principes du développement durable exigent que les préoccupations écologiques, économiques et sociales soient intégrées à un projet dès les premières phases de la planification. Ainsi, un bâtiment ne doit pas seulement répondre à des normes techniques et architecturales, mais être conçu en intégrant, dès les premières esquisses, les contraintes environnementales et socio-économiques.

En effet, la relation entre l'ancien projet « Escargot » et le futur bâtiment du Centre culturel soulève un certain nombre de réflexions. M. le président, nous sommes surpris que, dans le projet retenu, pour héberger les 4 activités susmentionnées, il n'y ait pas une seule ligne concernant la Haute qualité environnementale (la Norme HQE), la qualité environnementale des bâtiments.

Il nous semble judicieux qu'avant de voter, très bientôt, sur le « premier coup de pelle » de notre nouveau bâtiment, nous considérons qu'il faudra prendre en compte tout de suite les aspects clefs de conformité avec le développement durable, par rapport à cet objet et ses 4 priorités.

Les exemples en Suisse ne manquent pas, tel est le cas de la nouvelle Tour de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel, le nouveau bâtiment de l'EPFL à Lausanne, le

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

futur bâtiment du Département de l'agriculture et de l'environnement à la route des Acacias, etc.

Pour nous, mieux vaut prévenir et prendre en compte les aspects clefs du développement durable par un audit du cahier des charges sur le CCLS.

Monsieur le Président, je vous remercie de prendre en compte nos « considérations ». C'est pour celles-là que le groupe Socialiste vous demande à tous et toutes de voter ce soir favorablement le vote de principe.

M. FORT : Ce soir, le groupe des Verts votera positivement ce vote de principe, il va accepter ce centre socioculturel et les 4 axes. Pour nous, il est évident qu'il s'agit uniquement ce soir d'un vote de principe qui va permettre au Conseil administratif d'aller de l'avant dans ce projet et de l'affiner surtout au niveau financier.

Ce vote de principe, nous espérons que vous allez tous l'accepter par contre il est important de noter les 4 piliers du centre socioculturel au-delà des infrastructures de salle communale et de locaux associatifs qui sont importants pour notre commune, nous estimons que la Maison de la danse surtout et la médiathèque apporteront une visibilité à la commune de Lancy qui va être intercommunale, communale, cantonale, voire même nationale, voire même internationale en fonction des troupes qui vont s'y présenter.

Le groupe des Verts juge qu'actuellement le projet est arrivé à un point où il a besoin de l'appui du Conseil municipal, un vote négatif le mettrait tout simplement dans un tiroir et aboutirait à un manque d'infrastructure culturelle dans notre commune pour de longues périodes. C'est pourquoi, nous vous demandons d'avoir un courage culturel et d'accepter ce vote de principe.

M. PROGIN : Je ne veux pas me lancer dans un débat sur la démocratie, mais à titre personnel, je ne pense pas avoir la même. Le groupe Démocrate-chrétien, à l'instar de ce qu'il a fait en 2003, répondra favorablement à ce vote de principe.

L'issue de ce vote, que nous espérons positive, permettra d'aller de l'avant dans le grand projet et de fournir des éléments détaillés, lesquels serviront de base aux débats notamment financiers qui vont avoir lieu par la suite.

M. FAVRE : En parlant de droit démocratique, si M. Aeschbacher s'y était pris différemment, s'il avait demandé ce vote sur les 4 axes avant, certains groupes n'auraient pas été surpris ce soir, peut-être qu'il aurait eu la majorité, ce n'était pas une mauvaise proposition. On aurait voté oui si cela avait été fait avant ou dans la discussion avec les représentants qui a eu lieu au mois de septembre. Je pense que cela aurait bien facilité les choses.

Pour les Radicaux, je voulais juste leur rappeler qu'il y a deux ans, pour le Palais de l'Equilibre, ils ont voté favorablement à la Maison de la danse, ils ne s'étaient absolument pas opposés, ils n'ont fait aucune remarque, même si le prix on ne le connaissait pas, on verrait cela plus tard, la Maison de la danse vous l'acceptiez. Sur le principe, vous étiez d'accord. Je constate que vous avez changé de position, au contraire de votre Président de parti qui est tout à fait favorable à la Maison de la danse.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Je terminerai en prenant l'exemple de Lausanne, il y a environ 20 ans, la syndic, Mme Jaeggi est venue avec le projet Bédart, je ne sais pas si Bédart s'il faut l'assimiler à la danse classique, moi pas, je l'assimile à la danse contemporaine. Je pense que maintenant Bédart fait l'unanimité. A l'époque tout le monde a hurlé, on va être sur la paille, cela va ruiner la ville de Lausanne, on n'arrivera jamais à se le payer, et en finalité, c'est une des gloires de Lausanne avec le siège du CIO, ce n'est pas si loin de Lancy.

Je crois que cela vaut la peine de se lancer et prendre une décision finale. Lorsque le Conseiller administratif délégué nous aura donné tous les éléments affinés, y compris le coût du parking, le coût des locations. Lorsque nous aurons tous les chiffres, cela vaudra vraiment la peine de faire un vote éventuellement séparé, si l'on est préparé à l'avance et par étapes.

Mme BUUNK-DROZ : Permettez-moi aussi d'intervenir à titre personnel, je suis aussi d'accord avec votre groupe. Par rapport à un terme qu'on a prononcé, le terme « élitiste ». Je dois dire que c'est un terme que je ne comprends pas très bien parce que, il s'agit d'un projet qui est d'ordre régional, qui est d'ordre de prestige régional. M. Favre vient de faire allusion à Bédart à Lausanne, on pourrait en effet le comparer. Je voudrais dire que, à mon avis, ce projet de centre socioculturel dans son ensemble assez visionnaire et comme la commune a été visionnaire lorsqu'elle a construit le stade de la Praille, dans le sens positif d'installations de prestige sur Lancy. Cette politique visionnaire mise sur l'avenir. Le rayonnement en est régional.

Je pense que gouverner c'est prévoir, et pourquoi ne pas être visionnaire aussi ? Nous avons eu là assez de renseignements de la part des personnes qui nous ont présenté ce projet pour montrer que Lancy pourrait devenir un centre rayonnant par rapport à la région, pas seulement au niveau national, mais par rapport à l'avenir.

M. AESCHBACHER : J'aimerais juste répondre à M. Favre. J'aimerais juste qu'il me dise où est le Grand Théâtre de Lausanne, puis on pourrait juste comparer aussi le nombre de contribuables lancéens et lausannois. Je pense que le Ballet Bédart et la Maison de la danse à Lancy, ce n'est pas comparable.

M. FAVRE : Un petit cours de géographie, c'est près du Grand-Pont, il y a un magnifique bâtiment des années 1930 qui avait été rénové à cet effet.

M. PEREZ-IRIARTE : Je pense que dans les arguments de mes amis du parti Libéral, il n'y a pas tout faux. Effectivement par rapport à ces 4 projets, on n'a pas le même volume de travail avec les associations, collectivités qui vont occuper une grande partie de cet objet. J'aimerais bien qu'il y ait un document signé par les membres associatifs par rapport à l'utilisation qu'ils auront et quelles sont leurs idées par rapport aux activités associatives.

Concernant la bibliothèque et la médiathèque, aucune commission de notre Conseil municipal n'a réfléchi aux investissements qu'il faudra faire au niveau des appareils techniques pour une médiathèque moderne. On parle maintenant de Fr. 35 millions, je pense que ce sera un peu plus élevé.

Par rapport à la salle des fêtes, pour le moment, c'est une esquisse, une salle de spectacles, je n'arrive pas très bien à comprendre les architectes. Nous aussi, on doit définir que, compte tenu, qu'il y aura encore du chemin à faire, il faudra être souple

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

pour les aménagements internes. D'ici là, il peut y avoir des changements, alors les aménagements internes doivent être modifiables en fonction de l'évolution du dossier.

M. STUDER : J'aimerais juste rebondir sur ce qu'a dit M. Aeschbacher. Je suis d'accord avec lui en ce qui concerne le terme « d'élitisme », je constate qu'on parle ici de millions de francs, alors qu'il y a quelques minutes, on parlait d'un versement à la Croix-Rouge de Fr. 5'000.-- pour l'aide aux catastrophes du Pakistan. Remettons les choses peut-être dans leur contexte avant de s'énerver.

M. PAGE : Je reviens sur les propos de Mme Buunk-Droz, je ne voudrais pas enfoncer le clou, planté si gentiment. Je voudrais quand même relever que quand on a construit la Praille, on nous a dit exactement « c'est un stade à Lancy, ça va valoriser Lancy, ça va être utile à la commune, etc. ». Aujourd'hui, nous nous trouvons avec Fr. 6 millions que nous avons engagés dans un stade, peut-être qu'une partie est amortie aujourd'hui, mais enfin ce qui est amorti est payé, et en plus, nous avons encore certainement des factures qui n'ont pas été payées au niveau des pompiers et des nettoyages.

Je crois que quand M. Hediger a laissé tomber et que le Conseil municipal de la ville de Genève a laissé tomber, je considère que ce n'est pas un partenaire tout à fait fiable. D'autre part, je relève, on l'a dit tout à l'heure, que la Ville avait proposé plusieurs terrains, plusieurs possibilités à l'Association de la danse contemporaine. Donc, par cette solution à Lancy, elle évite de construire quelque chose qu'elle aurait pu construire et qu'elle aurait dû construire normalement, et qui lui aurait coûté peut-être Fr. 8 millions, peut-être Fr. 10 millions.

Je ne trouve pas très correct que M. Mugny nous dise, « ce n'est pas Genève, nous ne payons pas », et de nouveau, ce n'est pas le partenaire qui est fiable. Je crois qu'on devrait faire attention de ne pas se retrouver avec un théâtre qui sera vide, comme c'est bientôt le cas à Carouge.

M. MARCHIANDO : J'aimerais juste revenir sur les spectacles qui ont eu lieu au parc Bernasconi, il y avait quand même près de 200 spectateurs. Je peux aussi comparer aux spectateurs qui vont assister aux matchs de foot à Marignac ou au Petit-Lancy, c'est à peu près le même ordre de grandeur, et nous acceptons de soutenir ces clubs.

Mme CASUTT : Je veux juste rappeler que ce soir ce n'est qu'un vote de principe, cela nous permettra quand même d'affiner beaucoup de points, de rediscuter pour voir si on arrive à avoir une convention qui nous paraît à peu près sérieuse avec la Ville de Genève ou le canton de Genève, cela nous permettra d'avoir des choses qui sont bien faites. Au niveau des finances, il faudrait arriver à avoir des choses un peu différentes pour qu'on arrive bien à savoir combien va coûter la Maison de la danse, combien coûtera la bibliothèque, combien coûteront les locaux associatifs, etc. Ce qu'il faut avoir, ce sont des calculs un peu différenciés pour bien se rendre compte de chaque objet pour la création du centre.

M. LANCE : J'aimerais tout d'abord remercier le rapporteur pour son excellente présentation ainsi que tous les intervenants, je crois que ce débat est intéressant ce soir.

J'aimerais juste revenir sur l'historique de ce projet, comme l'a dit le rapporteur, c'est un projet qui date de 1987, le but était de créer un centre socioculturel pour relier le

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

quartier des Pontets et le quartier des Palettes. A l'origine de ce projet qui a la forme d'un escargot, il était prévu de construire à l'emplacement de la Maison de la danse actuelle une salle de concerts, cette salle de concerts avait été étudiée à plusieurs reprises. Nous nous étions rendus avec le Conseil municipal soit à Morges, soit à Annecy, soit à d'autres endroits pour nous informer du fonctionnement de telles salles de concert. Finalement, cette salle de concerts avait été abandonnée parce que le forum de Meyrin avait été construit entre-temps. Ensuite le Conseil administratif de l'époque avait prévu d'implanter des cinémas dans cet emplacement, dans le volume prévu pour la Maison de la danse, et là aussi, avec la concurrence d'Archamps et de Balaxert, ce projet avait été abandonné.

Dès l'origine du projet, nous aurions dû construire cette partie du bâtiment qui correspond à la partie actuelle de la Maison de la danse. Ceci dit, j'aimerais aussi rappeler sur ces Fr. 10 millions estimés pour la Maison de la danse, nous pouvons espérer une participation du fonds d'équipement communal à raison de 1/3, donc c'est déjà une participation importante. Pour revenir sur le subventionnement même du déficit de l'exploitation de la Maison de la danse, comme l'a rappelé le rapporteur, cette répartition de la prise en charge du déficit est prévue à raison du 50 % pour la Ville de Genève, 25 % pour l'Etat de Genève et 25 % pour la Ville de Lancy. J'aimerais rappeler qu'à l'heure actuelle, la Ville de Genève verse déjà à l'ADC Fr. 600'000.-- en 2005, et sur son budget 2006, elle a porté cette somme à Fr. 750'000.--. Si tout va bien, nous allons construire ce centre socioculturel, le premier coup de pioche est prévu en 2007, donc cela veut dire que la première exploitation de la Maison de la danse, on peut l'espérer dès 2009 ou 2010. Jusqu'à cette date, la Ville de Genève va continuer à verser une subvention de pratiquement Fr. 750'000.-- par année à l'ADC. En plus de cela, la Ville de Genève subventionne des créations chorégraphiques pour environ Fr. 600'000.-- par année à toutes les compagnies de l'ADC, donc c'est une somme qui n'est pas négligeable. La Ville de Genève accepte de continuer à financer la Maison de la danse à travers ses subventions, même si elle se trouve sur la commune de Lancy. C'est un élément qui n'est pas négligeable.

Concernant l'Etat de Genève, il verse actuellement une subvention à l'ADC de Fr. 200'000.--, cette subvention est prévue d'être portée à Fr. 375'000.--, comme la subvention de la Ville de Lancy, d'ici l'ouverture de la Maison de la danse, donc là aussi, l'Etat de Genève participe déjà au subventionnement de l'ADC et également participe à des créations chorégraphiques pour les compagnies genevoises. C'est un subventionnement qui n'est pas nouveau. J'aimerais aussi dire que par rapport à l'engagement de M. Mugny, parce que nous avons réinterrogé M. Rohrbasser concernant ces doutes quant à l'engagement de M. Mugny, M. Rohrbasser m'a envoyé un mail aujourd'hui et il me dit, je le cite « à aucun moment, M. Mugny n'a remis en question le partenariat avec la Ville de Lancy, sa parole publique devant l'ensemble du Conseil municipal n'est pas à remettre en question ». Cela dit, il pense que si le Conseil municipal ne s'engageait que sur présentation d'une lettre de M. Mugny, il serait tout à fait possible de le faire. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce financement.

Concernant les remarques de M. Perez-Iriarte, je ne vais pas entrer en matière maintenant sur ses propositions de l'aspect développement durable du bâtiment. Toutefois quand M. Perez-Iriarte dit qu'on n'a jamais parlé de la bibliothèque multi-média en commission, je ne sais pas si vos collègues de parti à la Commission de la culture vous font de temps en temps des rapports, mais, malgré que M. le Président est un peu nouveau à la tête de cette commission, les autres membres peuvent

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

le dire, ils en ont entendu parler à plusieurs reprises, et à plusieurs reprises, nous avons montré les plans de ce centre socioculturel ainsi que l'implantation de la salle des fêtes. Nous avons toujours dit que le Collectif des Palettes sera contacté une fois que le Conseil municipal se sera prononcé sur ces 4 axes. Cela est clair est net, je réfute complètement ces accusations, je crois que nous en parlons assez en Commission de la culture. D'autre part, j'ai créé un groupe de travail concernant cette bibliothèque multi-média avec Mme Arnold de Plan-les-Ouates, avec Mme Andrey, responsable de la bibliothèque de Lancy actuelle ainsi qu'avec M. Stalder qui est responsable des 3 bibliothèques de la ville de Vernier.

Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises concernant ce projet de bibliothèque multi-média, et nous avons apporté pas mal d'éléments concernant l'équipement de cette bibliothèque. C'est sûr que si ce soir le Conseil municipal conforte l'idée de ces 4 piliers, nous allons approfondir leur particularité respective, et je m'engage à vous apporter des précisions quant à certains aspects. Quant à la remarque de Mme Casutt, c'est sûr qu'au niveau financier, je ferai en sorte d'apporter des éléments détaillés pour chaque pilier quant au coût de chacun d'entre eux.

A ce sujet, j'aimerais également rappeler, concernant la partie de la Maison de la danse, que la participation de la Ville de Lancy, au niveau du fonctionnement, est prévue à hauteur de Fr. 375'000.-- par année et est considérée comme une subvention. A partir de là, l'ADC se débrouille par elle-même, donc cela veut dire qu'elle prend en charge tous les frais d'exploitation liés à cette Maison de la danse, y compris les salaires de ses collaborateurs.

Je voulais vous lire encore deux lettres que j'ai reçues ces derniers jours. Une lettre de Mme Arnold, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates, déléguée à la culture, concernant la bibliothèque multi-média :

« Pour donner suite à nos échanges de correspondance et à nos différents entretiens, nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que notre Commission activités culturelles, dans sa séance du 6 octobre, a confirmé son intérêt sur le principe pour le projet intercommunal d'une bibliothèque-médiathèque. La participation sous le fonctionnement uniquement reste toutefois à définir avec plus de précision. Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine rencontre. Nous nous réjouissons de la décision de notre commission et nos discussions que nous poursuivrons à ce projet culturel intercommunal, etc. ».

Une deuxième lettre que j'ai reçue aujourd'hui de Pro Helvetia, comme l'a dit le rapporteur, nous avons des contacts soit avec Pro Helvetia, soit avec l'Office fédéral de la culture. J'ai eu la semaine passée un téléphone avec un collaborateur de Pro Helvetia qui m'a confirmé son intérêt pour ce projet, et je vous lis cette lettre :

« Nous tenons tout d'abord à vous remercier et à vous assurer de notre vif intérêt pour participer à la séance de discussion concernant votre projet de la Maison de la danse avec MM. Beer, Mugny et vous-même. Le projet d'une Maison de la danse à Lancy a déjà été présenté et discuté dans le groupe de travail « Infrastructures » du Projet Danse. Ce Projet Danse, rappelons-le, un projet commun des communes, villes, cantons et de la confédération qui vise à développer et mettre en place un concept cohérent et systématique pour l'encouragement de la danse en Suisse.

La Maison de la danse est un projet qui est qualitativement remarquable, car pouvant permettre à la danse suisse de connaître un rayonnement supra-régional et international. La polyvalence de ce projet est également à souligner, puisque la Maison de la danse se propose d'être à la fois un lieu d'accueil et de création.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Parallèlement aux œuvres chorégraphiques qui seront créées et présentées, ce lieu permettra de mettre en place un véritable travail de réseau et de sensibilisation, ce qui est essentiel pour une meilleure diffusion et reconnaissance de la danse, que ce soit au niveau local, régional ou supra-régional.

La danse à Genève est depuis une quinzaine d'années en pleine expansion. Afin qu'elle puisse continuer à se développer dans l'avenir, elle a besoin de bonnes conditions de travail et de représentation. Nous sommes ainsi convaincus que le projet de la Maison de la danse à Lancy est un élément essentiel pour atteindre cet objectif. »

Cette lettre est signée par M. Knüsel, directeur et M. Holland, chef de division.

Encore une dernière réponse à M. Aeschbacher lorsqu'il prétend que M. Ratze n'a pas l'intention de laisser ce bâtiment de la Maison de la danse à d'autres sociétés. Je crois que cela a été dit par M. Marchiando, il l'a répété, il est tout à fait disposé à mettre à disposition à des sociétés lancéennes cette infrastructure, il me l'a encore confirmé hier par téléphone. Il m'a dit « vous êtes les propriétaires de ce bâtiment, donc c'est à vous d'en disposer comme vous voulez ». C'est sûr que c'est un outil, il l'a dit aussi en commission, qui va être spécialement conçu pour la danse contemporaine, mais encore une fois, il est prêt à mettre à disposition cette infrastructure pour les sociétés lancéennes.

M. CHOBAS : Quelques éléments en complément de ce que vient de dire mon collègue, éléments que j'appuie totalement pour ma part. Tout d'abord, il m'appartient d'essayer de réconcilier, si tant faire se peut, les footballeurs et les danseurs.

M. Page, je vous ai bien entendu, mais je vous rappellerai que, sans stade, il n'y aurait pas de centre commercial et de bâtiment de liaison. Sur un plan purement économique - et je sais que les Libéraux ne sont pas insensibles à l'élément économique - les Fr. 6 mios que nous avons investi dans le stade de Genève se récupèrent très facilement sur une durée de 6 à 7 ans. Cet élément est encore fortifié par la décision qu'a prise hier le Conseil d'Etat de modifier le plan localisé de quartier pour permettre la création de salles de cinéma. Nous pouvons aujourd'hui envisager très sérieusement que les cinémas soient réalisés dans le cadre de l'année 2006 à la Praille, activité qui permettra de fortifier l'activité du centre et, par conséquent, d'accentuer les retombées fiscales pour la Ville de Lancy. Cet élément-là, je crois qu'on ne peut pas l'ignorer et c'est un élément que j'avais déjà mentionné.

Autre élément : La Ville de Genève. On a beaucoup de reproches à l'encontre de la Ville de Genève, à tort ou à raison mais, sur le plan culturel, il est évident que la Ville de Genève supporte une part importante de l'effort culturel du canton. Elle supporte un effort beaucoup plus important que le canton et toutes les autres communes réunies. Cela étant, je ne veux pas refaire l'histoire, et reparler du projet de musée des instruments anciens, pour lequel nous avons eu quelques échanges avec la Ville de Genève, notamment avec le prédécesseur de M. Mugny, pour rappeler que nous étions arrivés assez vite à une situation de blocage.

Nous avons aujourd'hui en face de nous un Conseiller administratif délégué à la culture en charge de la Ville de Genève qui me paraît ouvert à plusieurs propositions. Si on dit qu'une Maison de la danse devrait être à Genève, pourquoi devrait-elle être en ville de Genève ? Je trouve que c'est une bonne chose qu'elle soit ailleurs qu'en ville de Genève, que l'élément culturel soit aussi un élément qui puisse être décentralisé. Comme l'a rappelé mon collègue M. Lance, sur le plan de

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

l'investissement, nous pourrions faire appel au fonds d'équipement communal, s'agissant d'un équipement qui dépasse le territoire communal et aborde très clairement le territoire cantonal, voire régional.

Pour le surplus, je m'étonne un peu de la frilosité de certains représentants du Conseil municipal. Je trouve que c'est une chance unique, Mesdames, Messieurs, de doter Lancy d'un élément culturel majeur. Bien sûr, on peut discuter, on peut rénover nos petites écoles, on peut faire toutes nos petites infrastructures communales, mais la Maison de la danse est un élément majeur, un élément qui peut permettre de doter Lancy d'un statut un petit peu différent. Discutez avec vos collègues de Meyrin du Forum : ils ont passé 10-15 ans aussi pour finir à voter un crédit de construction qu'ils ont d'ailleurs un peu limité sur la fin, ce qu'ils regrettent peut-être aujourd'hui. Mais, aujourd'hui, le forum de Meyrin fonctionne, la ville de Meyrin fonctionne, elle se réjouit d'être dotée d'un équipement culturel, bien sûr communal au départ, mais à incidence et importance cantonale, régionale puisqu'il touche aussi la France voisine.

Je pense que, vraiment, c'est un élément qui me paraît très important. Souvent, on a parlé d'image de Lancy et, pour moi, l'image de Lancy passe par se doter d'équipements, d'infrastructures qui donnent une importance un peu plus large que le territoire de notre commune et la Maison de la danse est un élément qui permet d'identifier la Ville de Lancy, un équipement culturel d'une importance régionale qui permet à cette ville d'avoir une identification culturelle qui me paraît un élément important à soutenir. Sur ce plan-là, je vous demande vraiment d'y réfléchir. Il est vrai que la demande d'investissement qui vous sera soumise tôt ou tard va être lourde mais faites bien la balance de tout ce que vous avez des deux côtés, à savoir, d'un côté effectivement la charge que représente l'investissement, mais aussi les avantages que peuvent représenter le fait de doter Lancy d'un équipement culturel majeur.

Dernier élément, la volonté du Conseil administratif, si le vote de ce soir est positif, consiste à vous présenter un dernier crédit d'étude à la fin de cette année qui devra être voté soit à la fin de cette année, soit plus vraisemblablement au début de l'année prochaine pour aboutir à un crédit de construction qui devrait vous être présenté lui à la fin de l'année 2006.

Voilà pour vous présenter le calendrier pour que les choses aussi soient claires entre nous. Le Conseil administratif soutient pour sa part ce projet et a l'intention de le pousser, pour autant que ce soit le vote sur les 4 éléments soit acquis. Si ce vote est acquis, nous vous présenterons le dernier crédit d'étude et le crédit de construction dans la foulée.

Vote de principe accepté par 23 oui – 8 non – 1 abstention.

c) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. Lance a eu des contacts avec Mme Favre, Maire de Perly, avec qui il a discuté d'une éventuelle participation perlysiennne au fonctionnement de la bibliothèque, car beaucoup d'habitants sont usagers de notre bibliothèque. Mme Favre lui a semblé assez ouverte sur cette question.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Un commissaire a lu dans « Le Courrier » du 30 septembre un article relatif à la Nouvelle Comédie, qui voisinera la future gare de la liaison Ceva des Eaux-Vives. Le souhait énoncé est d'aller plus loin et d'obtenir l'aval de la Conférence culturelle pour demander une participation aux communes.

Diverses informations nous ont été transmises par Mme Mariéthoz et M. Lance :

- Deux manifestations auront lieu prochainement. A partir du 4 novembre, se tient l'exposition des « Somnambules ». Les « Journées du livre » se dérouleront les 5 et 6 novembre.
- Le travail de sensibilisation à la danse contemporaine dans les écoles se poursuit. Une réunion de médiation est prévue dans les locaux du Département de l'instruction publique.
- L'inventaire du patrimoine lancéen est toujours en cours. Il s'agit de rassembler et de décrire toutes les œuvres artistiques de la commune. Une exposition est prévue l'année prochaine. Un mandat scientifique a été attribué pour la description de chaque œuvre. C'est Mme Roduit qui travaille déjà à 40 % comme collaboratrice administrative au Service culturel, qui s'en chargera.
- Le 30 octobre à 17 heures aura lieu au Collège de Saussure, un concert organisé par le Groupe culturel de Lancy, pour le 30ème anniversaire du de l'Orchestre de Lancy-Genève. Une cérémonie sera organisée en l'honneur de M. Roberto Sawicki, le directeur artistique de l'Orchestre.

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 octobre 2005 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**

a) Travaux au chemin des Verjus

=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président relève, avec sa malice habituelle, que c'est la première fois, de mémoire, qu'une séance de la Commission des travaux et constructions ne traite pas d'argent alors que c'est l'un de ses rôles. La suite de ce rapport lui donnera toutefois partiellement tort.

M. Chobaz présente le sujet abordé en précisant que les réflexions ont porté sur le réaménagement piétonnier du secteur entre le chemin Paul-Maerky et le pont sur le Voiret dans le cadre de la construction du nouvel immeuble sur le chemin des Verjus. Une cession de terrain permettra la construction d'un trottoir de 2 m. de large. La chaussée sera également refaite et un éclairage adéquat verra le jour. Le coût de ces travaux est estimé à environ Fr. 185000.--, dont Fr. 95'000.-- seront financés par le budget de fonctionnement 2005.

Le Président demande de quelle manière les frais seront répartis étant donné que les camions de ce chantier immobilier ont largement contribué à dégrader la chaussée. Celle-ci étant déjà en fort mauvais état avant le début des travaux, il serait difficile de faire supporter au promoteur d'autres frais que ceux engagés pour l'aménagement du chemin.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

Le débat se poursuit en abordant le sujet du pont, supportant désormais le passage de camions de 28 tonnes, et de l'historique concernant l'adjonction d'une passerelle pour piétons. Le cheminement des piétons sur le chemin des Verjus entre le pont et le chemin Haccius fait également l'objet d'une discussion, aucun trottoir n'étant encore réalisé et qu'en serait-il de la responsabilité de la commune en cas d'accident ? L'étroitesse de l'endroit permet certes de réduire naturellement la vitesse du trafic motorisé, mais le cheminement des élèves justifierait des mesures d'aménagement sécuritaires, par le biais d'un cheminement sur les parcelles privées pour le meilleur des cas.

b) Réponses de l'Office des transports et circulation à différentes questions formulées par la Commission concernant différents projets

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Chobaz rappelle que l'idée est d'aborder deux ou trois sujets avec M. Viale de l'Office des transports et circulation, enfant de Lancy et travaillant sur le terrain avec une expérience pratique, mais sans responsabilité des problèmes de circulation.

Le principe de hiérarchie des routes de l'ossature de la circulation est abordé et le rôle des trois niveaux, primaire, secondaire et de quartier est analysé sur la base de quelques exemples en fonction des charges de trafic. M. Viale présente une carte, fruit de discussions et de compromis entre le canton et les communes. Le Président souhaite connaître les critères retenus pour l'affectation des niveaux. Il lui est répondu que ces niveaux sont attribués après d'après discussions et la charge de circulation n'est pas le seul critère. La carte fixe la hiérarchie des routes et sert désormais de guide. En prenant l'exemple de priorité accordée au réseau primaire, le cas de l'impossibilité de tourner à gauche en quittant la route de la Chapelle est analysé, principalement le conflit de circulation qui en découlerait.

Un commissaire en déduit que le Canton a la charge du réseau primaire et les explications données par M. Viale, en relation avec l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit, permet de revenir sur le dossier des attributions des degrés de sensibilité et des routes de la commune et des mesures à prendre. Un commissaire rappelle que la Confédération prélève une taxe à cet effet et que le Canton devrait toucher Fr. 100 mios.

Le cas du chemin des Mouilles est également analysé, les premiers immeubles, côté route de Chancy, étant en phase terminale de construction. Malgré le scepticisme de certains commissaires, M. Viale pense qu'une régulation du trafic devrait permettre d'absorber le trafic.

Les cas des chemins de la Colline et des Esserts sont également analysés ainsi que le prolongement du viaduc des Grandes-Communes. Dans ce dernier cas, l'emplacement de l'arrêt de bus, qui entrave la circulation des voitures est abordé. M. Viale présente son argumentation en détail et les commissaires prennent acte de celle-ci.

L'installation de feux de signalisation est également discutée, tant sur le principe de base, qu'en détail sur certains sites. La pertinence de ces équipements ainsi que leur coût sont discutés.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

M. Kuonen aborde le point concernant la rue des Bossons et le chemin des Esserts car des habitants se plaignent régulièrement des vitesses excessives. Les diverses solutions engagées ou à entreprendre sont évoquées. Les relevés de vitesse moyenne tournent autour de 37-38 km/h. dans une zone 30. Cette zone pourrait être légèrement déplacée et la piste cyclable élargie. Un commissaire vit la situation au quotidien et constate que certains véhicules roulent à tombeau ouvert et qu'il est même dangereux de sortir des places de stationnement perpendiculaires sur le chemin des Esserts, type de stationnement considéré comme dangereux. Le projet d'un dos d'âne est analysé et les avantages et inconvénients abordés.

Une étude globale de ce quartier est en cours dans le cadre de l'arrivée du tram sur la route de Chancy en concertation avec la commune d'Onex.

Le projet d'installation d'un feu intelligent sur la route de la Chapelle est abordé par le Président et M. Viale informe la Commission des mesures qui ont déjà été prises à ce jour ainsi que des contraintes liées à ce sujet. Le Président voit rouge et ne comprend pas pourquoi le feu vert n'est pas donné à la pose d'un équipement comme celui du haut de la route du pont du Centenaire. La réponse de l'Office des transports et circulation est négative car le progrès apporté est insuffisant.

Un commissaire pense que la route de la Chapelle sera déchargée d'une partie du trafic avec une nouvelle entrée en giratoire à la route du Camp, d'ici 5 à 10 ans selon un autre commissaire.

La mixité des piétons et des deux roues légers est abordée par un commissaire qui demande à M. Viale si cela résulte d'une nouvelle politique de l'Office des transports et circulation. Celui-ci répond par la négative.

c) Réponses du Service des travaux et constructions à différentes questions relatives à l'entretien des routes et chemins communaux

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Kuonen reprend la liste faisant suite aux remarques des commissaires sur l'état de certains chemins et routes de la Commune. Il s'agit de la place des Ormeaux, de l'avenue du Curé-Baud, de l'avenue des Communes-Réunies, du chemin de la Colline, du Vieux-Chemin-d'Onex avec ses arbres et du chemin des Pâquerettes.

Mine de rien et de nids de poule en trous divers, la somme de ces travaux avoisine les Fr. 170'000.-- dans de premières estimations.

M. Chobaz conclut en disant que ces travaux deviennent nécessaires et remercie les commissaires pour les remarques faites au cours des séances.

d) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : *Réaménagement du parc de la Mairie* - M. Chobaz informe la commission que tout le projet doit être revu, le résultat des premières

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

soumissions est sans commune mesure avec l'indemnité de l'Etat devant couvrir intégralement ces travaux.

Passerelle sur l'Aire - M. Côte revient sur ce projet qui permettrait, à cet endroit, de poursuivre le cheminement piétonnier. Le Président constate que le pont du chemin Sous-Bois se situe à 100 m. à peine de cet endroit et s'interroge sur la pertinence d'un tel ouvrage. M. Chobaz répond qu'il s'agit à l'heure actuelle du projet et que l'on en reparlera une autre fois.

M. Chobaz informe que les anciens membres du Conseil municipal ont pu visiter les divers ouvrages communaux terminés et dont ils avaient décidé les crédits et travaux. Ils ont trouvé ces ouvrages très réussis. Il indique qu'une inauguration de la salle séminaire de la grange Navazza est prévue, mais la date pas encore arrêtée.

Une fois encore M. Chobaz doit informer la Commission qu'un problème de chauffage est intervenu, cette fois dans l'ancienne école du Petit-Lancy. Une défaillance au niveau d'une boucle d'alimentation est à l'origine de cet incident, résolu dans la même journée.

Dans le cadre des travaux du tram, M. Chobaz informe que des arbres situés sur le périmètre de la plage de verdure de la piscine ont tout simplement été abattus par erreur ! Les sous-traitants sont dans leurs petits sabots. La commune a demandé le remplacement de ces arbres ainsi qu'un dédommagement et le service cantonal des forêts doit être en train de calculer le montant de l'amende à infliger à cette équipe de bûcherons.

Pour terminer une bonne nouvelle, M. Chobaz annonce le début des travaux de rénovation du groupe d'immeubles des Esserts le 24 octobre 2005, la saga judiciaire étant terminée.

11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 14 septembre 2005 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Propositions de l'Atelier du futur « Coopération au développement » de l'Agenda 21

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi accueille M. November en rappelant que sa mission consiste à la réalisation des fiches actions. Ce dernier nous présente alors les deux premières concernant la coopération au développement.

La première fiche concerne la charte de la ville de Lancy pour la coopération au développement, qui avait été développée par l'Atelier du Futur. Elle n'a subi que peu de modification. Comme cette dernière a déjà été approuvée par le Comité de pilotage, il n'était pas nécessaire de revenir dessus en profondeur.

La deuxième fiche concerne les lignes directrices de la Ville de Lancy en vue de l'octroi de subvention pour la coopération au développement. M. November a consulté

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

plusieurs organismes dont il s'est inspiré pour établir ces lignes directrices. Il a alors créé une grille regroupant les critères d'octroi à savoir : le porteur du projet, les bénéficiaires, les partenaires locaux, une description du projet, le calendrier, la durée, le montant demandé. En parallèle, un deuxième tableau regroupe les critères d'évaluations d'une demande de soutien financier et doit permettre au Conseil administratif de se poser les bonnes questions.

M. November termine son exposé en proposant que le Conseil administratif choisisse une fois par année un projet qui réponde le mieux aux principes de développement durable afin de lui donner une grande visibilité.

Un commissaire rappelle que l'allocation et la gestion des subventions sont le fait du Conseil administratif et non du Conseil municipal. A la remarque d'un commissaire pour qui l'organigramme de la procédure d'approbation mélange deux niveaux distincts, M. November répond que le tableur regroupe l'approbation et le suivi. En conclusion, M. Baertschi informe la commission que le Conseil administratif utilise déjà cette grille pour les demandes qui lui parviennent.

Le Président demande aux commissaires de retransmettre l'information sur ce sujet au sein de leur groupe.

11b). RESOLUTION POUR LA CREATION D'UN RESEAU WI-FI

M. ERETZIAN : Ce soir, le groupe Radical vous présente une résolution pour la création d'un réseau Wi-Fi à Lancy. De quoi s'agit-il ???

Comme vous le savez, cette technologie est née, il y a quelques années, et repose sur une transmission par ondes radios et non par câbles au réseau Internet.

Cette technologie a connu un développement important ces derniers mois, puisqu'un certain nombre de villes à l'étranger, mais également en Suisse comme les villes de Vevey, Lausanne, Vernier, Genève, Meyrin s'équipent, que ce soit par le biais d'investissements publics ou par le biais d'un régime de concessions.

Pourquoi le groupe Radical, ce soir, vous propose-t-il cette résolution ? Puisque nous avons de nombreuses sociétés internationales, que nous craignons tous la fracture numérique, que nous rénovons notre réseau de téléseuil afin de le faire évoluer, nous devons à tout le moins, à travers la Commission de l'administration et de l'information, nous poser la question de savoir s'il n'est pas opportun, aujourd'hui d'équiper cette technologie à un large public.

Il est évident que nous n'allons pas ouvrir un débat ce soir, vu que cette résolution soulève beaucoup de questions, par conséquent, je demande le renvoi en Commission de l'administration et de l'information.

M. AUGSBURGER : Nous votons pour le renvoi en commission.

Cette résolution est renvoyée à la Commission de l'administration, affaires économiques et information à la majorité évidente.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005**13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Lors de notre dernière fête nationale, j'ai pu apprécier la qualité des installations et la joliesse du parc Navazza, surtout avec ses surfaces maintenant bien engazonnées, celle de nos édiles en habits de cérémonie, et me réjouir de la présence de nombreux citoyens. Cependant, bien qu'assise à une vingtaine de mètres de notre maire, ce n'est qu'en lisant le Lancéen du mois suivant que j'ai pu prendre connaissance de son discours, car il était parfaitement inaudible. En effet, les tirs de fusées rendaient son écoute impossible. Je suggère donc que soit, on entérine cet état des choses et qu'on rebaptise le 1^{er} août « fête du pétard » soit, on se donne les moyens de lui restituer de son sens, en demandant notamment que les vellétés d'artificiers soient contenues le temps de la partie officielle. Je trouve par ailleurs que la zone de tir est très proche de celle des tables extérieures, et m'étonne - en m'en réjouissant - qu'il n'y ait pas eu d'accident lors de cette soirée-là.

M. PAGE : Je voudrais remercier M. Lance de sa réponse en début de séance concernant le problème de parking. Pour moi, ce n'était pas un problème de parcage mais d'embouteillage puisqu'il y avait des voitures qui allaient dans un sens et qui revenaient.

Par contre, j'apprends avec intérêt que la police municipale était sur place et j'aurais pensé qu'elle allait aider ces gens qui avaient accouru au collège de Saussure, qui venaient de plusieurs communes, qui ne connaissaient pas forcément les lieux, qu'on allait essayer de les canaliser, essayer de trouver une solution. Une solution en tous les cas autre que de leur coller une amende parce qu'ils ont parké où ils pouvaient. Peut-être se sont-ils dit « on est bien à Lancy ». Je remercie M. Lance qui aura un entretien sous peu, j'espère que cette situation ne se reproduira pas, notamment peut-être avec l'ouverture du garage du centre commercial.

Lors de la dernière séance plénière, j'ai relancé M. Chobaz concernant la suppression des bennes pour les ordures de jardin, il m'a écrit, comme il me l'avait annoncé. Comme j'avais fait la demande en public et devant le Conseil municipal, je pense que vous serez aussi intéressé de connaître sa réponse, je me permets donc de la lire :

« Je ne peux que confirmer que ce qui avait été indiqué par M. Jean-Paul Deschenaux, chef du Service des parcs, promenades et maintenance, à l'issue de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2005, date de votre première intervention à ce sujet.

Les bennes à déchets verts ont dû être supprimées car elles étaient malheureusement utilisées pour d'autres déchets que ceux pour lesquels elles avaient été mises en place. Cette mauvaise utilisation engendrait des dépôts très inesthétiques, ainsi que des coûts d'évacuation particulièrement élevés.

Les déchets verts sont ramassés par le concessionnaire de la Ville de Lancy, gratuitement, devant les propriétés privées, sur tout le territoire communal, le mercredi. Chaque usager peut entreposer au maximum 10 sacs de 110 litres. Quant aux branches ou déchets de jardins plus volumineux, ils doivent être coupés sur une longueur de 1 m au maximum et liés en fagots.

Ce nouveau mode de faire n'a provoqué aucune réaction négative de la part de la population, qui est ainsi dispensée des transports jusqu'au plus proche centre de récupération ».

Il est évident que, comme j'avais attendu plus de 4 mois, je me suis dit qu'une solution était en préparation, je vois simplement qu'on a supprimé le problème en

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

supprimant les bennes, donc on n'a absolument rien fait. Maintenant, il y a beaucoup de gens qui vont jusqu'aux Cheneviers, je ne sais pas si les transports sont moins longs, et je ne sais pas s'il y a plus de camions maintenant pour déblayer. J'en prends note, je ne veux pas revenir là-dessus, je dis simplement que je suis quelque peu déçu.

M. ZEHFUS : Je remercie le Conseil administratif et vous M. le Président du Conseil municipal. Suite à l'entretien que j'ai eu avec la Secrétaire générale, se référant à mon intervention lors de la dernière séance plénière concernant la séance à laquelle je n'avais pas été convoqué. L'affaire est close à mon entière satisfaction et je vous remercie.

Mme DILONARDO : Je voulais juste annoncer à cette assemblée que pour des raisons personnelles, je ne pourrai plus assister à la Commission des affaires sociales jusqu'à fin mai. Je permute donc avec Mme Piera Rouge, je participerai donc à la Commission de l'environnement.

M. JAQUET : J'aimerais revenir sur les travaux au chemin des Verjus. La fermeture du chemin à la circulation des véhicules pose des problèmes aux usagers, en particulier ceux qui ne sont pas familiers avec le quartier.

La signalisation actuelle à l'entrée du chemin est insuffisante puisqu'elle consiste seulement en une interdiction de circuler, les automobilistes ne sachant pas s'ils doivent se diriger vers la route du Grand-Lancy ou vers l'avenue du Curé-Baud.

Actuellement, un passage en alternance serait tout à fait possible, éventuellement avec la pose de feux mobiles ou alors un sens unique.

J'aurais également une remarque à faire concernant les ouvriers travaillant sur le chantier du tram qui n'utilisent souvent pas de protection pour les yeux ou antibruit, alors que par exemple, la protection antibruit est systématiquement utilisée par les employés de la commune, ce qui est très positif. Serait-il possible d'intervenir auprès des entreprises responsables ?

Enfin une bonne nouvelle. Selon les résultats des dernières statistiques fédérales publiées par l'Office fédéral de la santé publique, Lancy est une des 10 villes suisses où les taux de mortalité sont inférieurs à la moyenne nationale. Nous avons donc la chance de vivre plus longtemps dans notre chère commune.

Mme BUUNK-DROZ : Mon intervention porte sur le local de vote du Petit-Lancy. Lors des dernières élections, nous étions responsables, Mme Piera Rouge et moi-même, et faut-il appeler cela un local ? Il s'agit d'un couloir avec des courants d'air, à peine la place d'ouvrir les isolements sans bousculer les personnes qui passent, des tables alignées, enfin aucun endroit où déposer les affaires.

Je demanderai, au vu de cette expérience déplaisante, que nous avons essayé d'arranger au mieux pour les jurés présents, de chercher à trouver un autre endroit, qui s'appelle vraiment un local de vote et non pas un couloir. Je voudrais tout de même encourager les quelques personnes, il y en a plus au Petit-Lancy qu'au Grand-Lancy, qui se déplacent pour aller voter, qui cherchent le local quand elles y sont.

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

M. CHOBAS : J'avais noté deux éléments. Tout d'abord une réponse à l'intervention de M. Jaquet. Nous avons pris note de vos remarques concernant les problèmes relatifs aux gênes de circulation liées au chantier du chemin des Verjus. Celles-ci sont notées et nous verrons de quelle manière nous pouvons soit améliorer la signalisation, soit modifier ce qui est en cours, étant précisé que, comme vous le savez, une modification de circulation fait l'objet d'une réglementation, qu'elle soit provisoire ou pas, de l'Office des transports et de la circulation. Par conséquent, notre pouvoir est relativement limité. Mais enfin, nous en avons pris note.

Concernant l'intervention de Mme Buunk-Droz sur le local de vote du Petit-Lancy, le Conseil administratif prend note de vos remarques. Il faudrait savoir aussi de combien d'électeurs on parle. Tout en étant sensible au fait que les électeurs qui viennent soient accueillis dans des conditions favorables, il faudrait aussi conserver une proportionnalité entre le nombre d'électeurs se déplaçant le dimanche matin et les conditions dans lesquelles ils sont accueillis.

En tous les cas, nous allons réétudier la situation en notant qu'il y a deux éléments qui sont soulevés, un qui concerne la signalisation sur lequel nous pouvons intervenir relativement facilement et l'autre, par contre, qui est plus délicat et concerne la localisation du local de vote.

Nous avons pris note des deux problématiques et nous tâcherons, pas d'ici les prochaines élections du Conseil d'Etat je crois que ce serait mentir, de vous donner une réponse.

M. LANCE : J'aimerais répondre à Mme Juillerat van der Linden concernant l'organisation de la fête du 1er Août. J'ai pris note de vos doléances. C'est vrai que quelques dysfonctionnements ont été constatés durant la fête du 1er Août de cette année. Vous savez qu'historiquement, cette fête du 1er Août est organisée une fois par l'Association des intérêts du Grand-Lancy et l'année suivante par l'Association des intérêts du Petit-Lancy.

Vu que cette fête prend de plus en plus d'importance dans ce parc Navazza, nous avons décidé, dès l'année prochaine, de mettre en place un comité ad hoc pour l'organisation de cette fête du 1er Août. Ce comité ad hoc se composera de représentants des Intérêts du Petit-Lancy et du Grand-Lancy ainsi que des collaborateurs du Service des parcs, promenades et maintenance, de la sécurité communale et également des représentants des Sauveteurs auxiliaires ainsi que des pompiers, ceci pour permettre une meilleure organisation, et pour essayer de prévoir certains désagréments qui se sont déroulés lors de cette dernière manifestation.

Pour revenir sur l'intervention de M. Page, quand vous prétendez que les ASM feraient mieux de diriger les automobilistes vers d'autres endroits lorsqu'il y a des réunions de parents d'élèves, faudrait-il qu'ils soient au courant de l'organisation d'une fête, d'une réunion d'élèves au Collège de Saussure ; évidemment, nos ASM n'étaient pas au courant de cette manifestation du 29 septembre.

Personnellement, lorsque j'avais des réunions de parents, je prenais mes dispositions, soit pour m'y rendre un peu plus tôt et me garer un peu plus loin, soit en m'y rendant en transport public. Aujourd'hui, tout le monde se rend à ces manifestations au dernier moment et se gare n'importe comment. Le but la réunion la semaine prochaine est surtout de sensibiliser le directeur du collège concernant ces problèmes,

Séance ordinaire du 27 octobre 2005

et surtout qu'il nous informe de ces manifestations qui se déroulent au Collège de Saussure pour que nous puissions prendre certaines mesures d'avance.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : Je clos cette séance et vous invite au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

Gilles AUGSBURGER